

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Maître d'Ouvrage :



**Syndicat Ardèche Claire,
structure porteuse du SAGE du bassin versant
de l'Ardèche**

Allée du château – 07200 Vogüé
Tel : 04 75 37 82 20 / Fax : 04 75 37 82 22

Référence du marché : ETSAGE 5

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
C.C.T.P.**

Objet du marché :

**Définition d'un schéma de cohérence des activités
sportives et de loisirs liées à l'eau à l'échelle du
bassin versant de l'Ardèche**

SOMMAIRE

1 - CONTEXTE GENERAL	2
2 - OBJECTIFS DE LA MISSION	3
3 – ZONE D’ETUDE :	3
4 – CONTENU DE LA MISSION	3
<i>PHASE 1 : RECUEIL DES DONNEES</i>	<i>4</i>
<i>PHASE 2 : ARCHITECTURE DE L’ORGANISATION DES ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS LIEES A L’EAU</i>	<i>6</i>
<i>PHASE 3 : SCENARIOS DE SCHEMA DE COHERENCE</i>	<i>7</i>
5 – DEROULEMENT, SUIVI ET DELAI	8
6 – REMISE DES RESULTATS ET RECEPTION DU MARCHE	9
7 – DOCUMENTS A REMETTRE	10

1 - CONTEXTE GENERAL

L’élaboration du SAGE du bassin versant de l’Ardèche a débuté en janvier 2004. Il couvre un territoire de 2430 km² sur 158 communes réparties dans les départements de l’Ardèche, du Gard et de la Lozère (cf carte n°1 ci-jointe).

Le SAGE a pour vocation d’organiser et de planifier, par la concertation, la gestion de l’eau sur l’ensemble du bassin.

Concrètement, le SAGE comportera à son terme un ensemble de mesures pouvant relever d’aspects réglementaires, techniques, d’organisation ou de communication.

Les travaux menés au cours de l’état des lieux et du diagnostic du SAGE ont permis de mettre en lumière les **problématiques liées aux activités sportives et de loisirs** en lien avec les milieux aquatiques et qui font l’une des caractéristiques du bassin versant de l’Ardèche.

C’est dans cette optique que la Commission Locale de l’Eau (CLE), chargée de l’élaboration du SAGE, a décidé d’engager cette réflexion sur la définition d’un schéma de cohérence des activités sportives et de loisirs liées à l’eau afin d’assurer **la préservation des milieux aquatiques**.

Afin d’accompagner la CLE jusqu’à la définition de la stratégie du SAGE qui sera retenue, six autres études seront engagées en parallèle sur les autres thématiques que traitent le SAGE (annexe 1).

Les principales orientations du SDAGE RM & C pour le bassin versant de l’Ardèche sont rappelées en annexe 2.

2 - OBJECTIFS DE LA MISSION

Les objectifs de la présente étude sont de permettre aux différents partenaires regroupés au sein de la CLE de définir des préconisations de gestion qui répondent aux enjeux identifiés dans le diagnostic du SAGE (cf. annexe 3).

Dans ce contexte, l'étude devra assurer la définition de préconisations qui permettent de :

- **Concilier la préservation des milieux aquatiques et les usages,**
- **Concilier les différents usages entre eux,**
- **Garantir la sécurité des pratiquants**

Cette réflexion devra compléter la démarche engagée dans le cadre du Contrat de rivière Ardèche : un schéma de cohérence des activités sportives et loisir a été réalisé sur le périmètre du contrat de rivière (vallée de l'Ardèche, Lignon, Fontaulière, Ibie).

Le SAGE n'ayant pas la portée opérationnelle d'un contrat de rivière, la présente étude ne vise pas la définition d'un programme d'aménagement de sites. Son objectif est **l'élaboration d'un cadre global et cohérent de l'organisation des pratiques qui garantisse la préservation des milieux aquatiques.**

3 – ZONE D'ETUDE :

L'étude concerne l'**ensemble du bassin versant de l'Ardèche.**

Sachant que certains cours d'eau ont déjà fait l'objet d'un schéma de cohérence des activités (voir ci-dessus), la présente étude s'intéressera plus précisément aux autres cours d'eau principaux, supports d'activités sportives et de loisirs : bassin Borne/Chassezac, Beaume, Drobie, Ligne, Ibie amont, Bourges, Volane, Bézorgues, Auzon, Claduègne.

4 – CONTENU DE LA MISSION

La mission se déroulera en 3 phases :

1. Recueil des données
2. Architecture de l'organisation des activités sportives et de loisirs liées à l'eau
3. Scénarios de schéma de cohérence.

L'élaboration de cette étude devra par ailleurs prendre en compte les résultats et avancées des autres réflexions engagées dans le cadre du SAGE (cf. annexe 1).

La présente étude devra notamment permettre l'analyse socio-économique des différents scénarios qui seront proposés. Dans cette optique, le bureau d'étude produira des indicateurs afin « d'alimenter » l'étude socio-économique qui est menée en parallèle.

A – Intégration de la connaissance générale du bassin versant de l’Ardèche

Le titulaire devra prendre compléter les données inventoriées et synthétisées au cours des deux premières étapes du SAGE (état des lieux et diagnostic).

Il devra intégrer la connaissance générale du territoire, ses problématiques et ses enjeux : environnement, paysage, hydrologie, usages, données économiques et sociales, structuration et organisation des acteurs, ensemble des éléments participant à l’offre touristique globale...

Des visites de terrain seront notamment nécessaires afin d’appréhender au mieux le contexte local du déroulement des activités.

Le bureau d’étude devra également assimiler les orientations générales des schémas directeurs existants dans les domaines de l’eau, de la sécurité et des activités sportives et de loisirs (SDAGE, PDIPR, SDCK, SDVPH, DDRM...).

B – Intégration des données environnementales

Afin d’assurer la **préservation des milieux aquatiques**, le bureau d’étude intégrera l’ensemble des connaissances environnementales qui concernent le bassin versant de l’Ardèche.

Ces données (indiquées de manière non exhaustive dans la bibliographie), disponibles auprès du Syndicat Ardèche Claire et des différents partenaires, peuvent se référer à :

- la qualité des milieux et à leur préservation,
- la qualité de l’eau,
- la qualité piscicole et aux plans de gestion.

Le bureau d’étude pourra dès lors constituer une grille d’analyse environnementale qui lui sera nécessaire lors des propositions de scénarios.

C – Inventaire des pratiques et des sites de pratiques existants ET potentiels

La présente étude s’intéresse aux activités sportives et de loisirs suivantes : **baignade, pêche, randonnée aquatique, canyoning, nautisme, canoë kayak, spéléologie.**

Dans ce contexte, le bureau devra effectuer :

- o **l’inventaire des documents existants** et des démarches en cours :
 - *Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires* du département de l’Ardèche : le département de l’Ardèche est un site pilote de la mise en œuvre des PDESI. Dans ce contexte, un inventaire des activités et des pratiques et des propositions de gestion ont été réalisés.
 - *Schéma de cohérence des activités sportives et de loisirs liées à la rivière* réalisé dans le cadre du contrat de rivière Ardèche et affluents amont.
 - *Schéma de baignade* sur le bassin de la Beaume et de la Drobie
 - *concept d’unité touristique de pleine nature* des gorges du Chassezac (communes Pied-de-Borne / Prévencières, Lozère)
 - ...
- o le **recueil de données complémentaires** notamment pour les départements de la Lozère et du Gard, auprès de :
 - *acteurs des mouvements sportifs,*
 - *personnes ressources qui seront indiqués au BE,*
 - *prestataires / professionnel des activités de nature et du tourisme vert*
 - ...

Ce recueil pourra s'effectuer sur la base de rencontres ou de questionnaires.

Cet inventaire devra permettre de regrouper à minima les informations suivantes :

- ⇒ *organisation des pratiques et des activités,*
- ⇒ *schémas existants,*
- ⇒ *localisation des sites existants ET potentiels,*
- ⇒ *périodes de pratiques,*
- ⇒ *types de pratiquants,*
- ⇒ *modes de gestion/non gestion des sites,*
- ⇒ *synthèse des conflits d'usages existants ou latents entre les pratiques, pratiquants, riverains, propriétaires et les autres usages associés aux rivières*
- ⇒ *à l'échelle du bassin versant, degré de pérennisation des pratiques recensées du fait de conflit d'usage.*

D – Intégration des données relatives à la sécurité

Le bureau d'étude regroupera les informations relatives aux risques remettant en péril la sécurité des pratiquants.

Cette présentation s'effectuera en distinguant différentes catégories de risque : risques liés à la pratique, risques liés aux sites (risques physiques, conditions sanitaires...), risques liés aux conditions d'accès,...

Pour ce faire, le prestataire pourra notamment réaliser une enquête auprès des acteurs de la sécurité présents sur le terrain (principaux centres secours du territoire).

E – Analyse des logiques des pratiques

Les activités répondent à des logiques de pratique différentes que le bureau d'étude devra assimiler et associer aux caractéristiques du bassin versant :

- Pour la randonnée terrestre, il s'agit de parcours combinant des *points de départ/points d'arrivée*, des *boucles* et des *linéaires*. La logique en œuvre est une ***logique de maillage***.
- Pour les activités nautiques type canoë kayak, raft... il s'agit de parcours avec des points de départ et des points d'arrivée. La logique en œuvre est une ***logique linéaire***. Il en est de même pour le canyoning et la randonnée aquatique.
- Pour les activités aquatiques type baignade, il s'agit de sites précis sur le territoire. Contrairement aux deux types d'activités précédents, celles-ci ne recèlent pas d'idée de « mouvement ». La logique en œuvre est une ***logique ponctuelle***.
- L'activité pêche pourra se pratiquer à la fois selon une ***logique ponctuelle*** et selon une ***logique linéaire*** en fonction du type de pratique et de l'espèce ciblée (parcours de pêche plus ou moins sportifs).

Le rendu de l'ensemble de cette phase se fera sous la forme d'un rapport synthétique et d'une cartographie à différentes échelles pertinentes (bassin versant et sous-secteurs) que le bureau devra identifier.

Phase 2 : Architecture de l'organisation des activités sportives et de loisirs liées à l'eau

Rappel : l'organisation des activités sportives et de loisirs doit permettre de :

- ***concilier la préservation des milieux aquatiques et les usages,***
- ***concilier les différents usages entre eux,***
- ***garantir la sécurité des pratiquants***

A partir de l'état des lieux réalisé en phase 1, le bureau d'étude devra **établir les principes généraux de l'organisation des activités sportives et de loisirs liées à l'eau à l'échelle du bassin versant qui garantissent la préservation des milieux aquatiques.**

Dans le même temps, le bureau d'étude devra **définir par sous secteur homogène, les besoins en terme de lieu de pratique pour respecter les principes d'organisation du bassin versant.**

Afin d'assurer une cohérence d'ensemble, l'élaboration de cette architecture de l'organisation des pratiques doit s'effectuer aux deux échelles d'analyse en parallèle.

Le bureau d'étude devra argumenter ses choix méthodologiques pour aboutir à une stratégie d'organisation des activités. Il pourra s'inspirer de la méthodologie suivante qui est issue de la démarche engagée dans le cadre du contrat de rivière Ardèche :

➤ **Cohérence par activité**

A partir des éléments nécessaires à la pratique de chacune des activités recensées lors de la première phase, il s'agit de :

- Définir les localisations optimales de ces éléments les uns par rapport aux autres,
- Etablir et organiser les relations nécessaires entre eux,
- Eviter les sites qui font « doublons ».

➤ **Cohérence territoriale**

Les principes retenus dans le schéma de cohérence du contrat de rivière et à adapter aux contextes locaux sont les suivants

- **A l'échelle du bassin versant de l'Ardèche :**
 - ⇒ Marquer les entrées du bassin versant de l'Ardèche,
 - ⇒ Prendre en compte les caractéristiques du territoire et les besoins des activités
- **à l'échelle de sous secteurs homogènes** que le bureau d'étude devra identifier à partir des éléments de la phase 1
 - ⇒ Structurer chaque entité autour de pôles principaux et secondaires,
 - ⇒ Permettre à chacune des entités d'offrir une variété d'activités pour éviter un développement touristique monofonctionnel,
 - ⇒ Affirmer à chacune des entités une identité spécifique.

➤ **Cohérence environnementale**

Chaque étape doit prendre en compte l'aspect environnemental afin de rapporter les propositions d'architecture à l'enjeu de préservation des milieux.

Le rendu de cette phase devra permettre de présenter l'architecture générale de l'organisation des pratiques à l'échelle du bassin versant et de sous secteurs homogènes qui servira de cadre d'ensemble au schéma de cohérence qui sera développé en phase 3. Une présentation cartographique est à prévoir.

Phase 3 : Scénarios de schéma de cohérence

L'objectif de cette phase est d'**aboutir à un schéma de cohérence** des activités sportives et de loisirs liées à l'eau qui définisse par secteur homogène les **localisations des lieux de pratique**.

Le bureau d'étude devra donc faire des **propositions de localisation** qui respectent les principes d'organisation des activités arrêtés en phase 2 et **proposer des mesures et des modes de gestion** qui accompagnent la définition des lieux de pratique.

A – Schéma des lieux de pratique

Le bureau d'étude devra proposer différents scénarios d'organisation des pratiques à l'échelle des sous secteurs homogènes.

Pour chaque sous-secteur, le bureau d'étude devra élaborer un schéma d'organisation des lieux de pratique qui prenne en compte :

- Les résultats de la phase 2,
- La cohérence des activités entre elles,
- La conciliation des activités et la préservation du milieu,
- Le contexte socio-économique (notamment les projets de développement touristiques des territoires).

Le bureau d'étude proposera des **scénarios de schéma de cohérence à l'échelle du bassin versant qui intègrent les schémas des lieux de pratiques des sous secteur, en identifiant s'il est nécessaire de créer de nouveaux sites ou s'il s'agit de gérer l'existant.**

B – Contenu des scénarios

Afin de permettre la rédaction des préconisations du SAGE sur le volet organisation des activités, la localisation des lieux de pratique devra s'accompagner de la définition de :

- **Prescriptions relatives à l'organisation spatiale et temporelle des pratiques** : notamment dans le cadre d'un choix de regroupement des activités sur un même lieu, ou dans le cas de contraintes de calendrier liées aux exigences des milieux,...
- **Propositions générales pour l'aménagement de sites publics** : prise en compte des contraintes foncières et propositions, définition d'une typologie d'aménagement à mettre en œuvre en fonction des sites et des pratiques, prise en compte risque inondation, accessibilité handicapés, homogénéité des aménagements et des matériaux utilisés,...
- **Schéma directeur de la signalétique des sites** (reprise de la réflexion engagée dans le contrat de rivière),
- **Modes de gestion des sites/modalités de communication** auprès des pratiquants,
- **Maîtres d'ouvrage potentiels** (en lien avec l'étude structuration du territoire).

C - Préparation de l'analyse socio-économique :

La formalisation des scénarios devra permettre l'analyse socio-économique menée en parallèle dans le cadre d'une étude spécifique (cf annexe 1). L'étude devra donc favoriser l'identification d'indicateurs économiques, environnementaux et sociaux au cours de la construction des scénarios. L'objectif de l'analyse socio-économique est de permettre de comparer la situation actuelle avec deux ou trois scénarios choisis proposés par le bureau d'études.

A. Durée - délai

La durée de l'étude est évaluée à 7 mois (hors délais de validation) :

- Phase 1 : deux mois à partir de l'ordre de service N°1 invitant à démarrer la phase 1
- Phase 2 : deux mois à partir de l'ordre de service N°2 invitant à démarrer la phase 2
- Phase 3 : trois mois à partir de l'ordre de service N°3 invitant à démarrer la phase 3

Le comité de pilotage et la CLE se réservent le droit de suspendre le déroulement de l'étude entre chaque étape pour permettre une bonne concertation, ou pour tout autre besoin relatif à l'étude. La durée totale des interruptions n'excédera pas 4 mois.

Le calendrier d'exécution devra en tout état de cause respecter le programme du déroulement du SAGE présenté en annexe 1. A titre indicatif, un calendrier prévisionnel de réalisation de l'étude est présenté à l'annexe 4.

B. Déroulement

Une réunion de lancement sera organisée afin de : présenter la méthodologie par le bureau d'étude, recueillir les données et la bibliographie, recueillir les contacts des personnes ressources et présenter les attentes du maître d'ouvrage et de la CLE.

Au démarrage de chacune des phases, le bureau d'étude transmettra au maître d'ouvrage un planning prévisionnel détaillant le programme de ses travaux.

Le bureau d'étude devra assurer des échanges réguliers avec la cellule technique composée de : MISE, partenaires institutionnels, services techniques des collectivités, membres de la CLE. Les personnes référentes seront identifiées au cours de la réunion de lancement.

Le **Comité de Pilotage** sera chargé du suivi du bon déroulement de la mission. Sa composition (environ 16 membres) sera communiquée au Titulaire du marché.

Pour chacune des phases, les résultats seront présentés dans un rapport d'étape sous la forme d'un document de travail accompagné d'une note synthétique d'une dizaine de pages et d'un rendu cartographique.

Les phases 1, 2 et 3 seront validées par un comité de pilotage.

Deux semaines avant la date de chaque réunion, le bureau d'étude fournira sous forme écrite un rapport provisoire de phase, en plusieurs exemplaires couleurs avec photos et rendu cartographique, par envoi postal aux membres du comité de pilotage (nombre d'exemplaires fonction de la composition du comité de pilotage). Les rapports de phase seront également transmis au maître d'ouvrage sous format informatique PDF et word.

Le bureau d'étude présentera les résultats de chaque phase aux membres du comité de pilotage à l'aide d'un document powerpoint vidéoprojeté. Les diaporamas devront être transmis préalablement au chargé de mission SAGE pour validation.

Le comité de pilotage transmettra ses remarques sur les rapports de phase au plus tard 15 jours après la réunion de présentation. De plus, dans les quinze jours suivant chaque réunion, le prestataire en partenariat avec le chargé de mission SAGE devra adresser aux différents membres du comité de pilotage, un compte-rendu sommaire de la réunion reprenant les observations importantes, les décisions éventuelles, les conclusions à tirer des discussions.

Le suivi des travaux de la part des acteurs référents s'effectuera sous la forme de comptes rendus réguliers de l'avancement du bureau d'étude. Ces notes devront être établies

avec concision et rigueur de façon à avoir une idée précise de la manière dont la mission est effectivement conduite, des résultats déjà obtenus et des difficultés rencontrées (format PDF ou word).

L'offre du bureau d'étude devra prévoir toutes les réunions nécessaires : 1 réunion de lancement, 3 réunions de comité de pilotage et visites de terrain.

Le chef de projet désigné par le bureau d'études assistera en personne aux réunions.

6 – Remise des résultats et réception du marché

A l'issue de la dernière réunion, le comité de pilotage disposera de 2 mois pour formuler ses observations.

Le rapport définitif de fin de mission sera remis au maximum 1 mois après réception des observations du comité de pilotage. Le document final sera envoyé relié en couleur aux membres de la CLE. Soit 56 exemplaires papier du rapport définitif, un exemplaire reproductible et un en format informatique.

Ce rapport comprendra notamment des fiches techniques de préconisations par secteurs (diagnostic, objectifs, moyens à mettre en œuvre, acteurs concernés, aspects réglementaires...), un rapport cartographique, ainsi qu'un document de synthèse d'une dizaine de pages et un résumé d'une page.

Dans le cas où la mission devrait être arrêtée avant son terme pour une raison indéterminée, le prestataire retenu devra obligatoirement remettre au Maître d'ouvrage, un rapport partiel.

Les rapports, résumés... et l'ensemble des données et résultats seront fournis sur support informatique lisible sur PC (formats compatibles Windows XP et applications fonctionnant actuellement au Syndicat Ardèche). Le Titulaire remettra également le rapport final approuvé par le maître d'ouvrage au format PDF.

Pour les rendus sous SIG :

→ *Les informations seront fournies au format MapInfo professionnel ou dans un des formats compatibles avec ce logiciel (format d'exportation : MIF/MID).*

→ *Les informations obtenues dans le cadre de cette étude devront être accompagnées de **fiches de métadonnées** (informations décrivant le contenu, la qualité et l'usage des données collectées).*

→ *Le système de projection à utiliser sera le système Lambert II cartographique étendu.*

7 – Documents à remettre

- Planning prévisionnel phase 1
- Etats d'avancement réguliers de phase 1, transmis par mail ou courrier au maître d'ouvrage.
- Rapport d'étape de phase 1 : document de travail envoyé au maître d'ouvrage pour validation (mail ou support CD) avant envoi du rapport provisoire de phase 1 au comité de pilotage.
- Rapport provisoire de phase 1 envoyé sous format papier au comité de pilotage 15 jours avant la date de réunion.
- Planning prévisionnel phase 2
- Etats d'avancement réguliers de la phase 2, transmis par mail ou courrier au Syndicat Ardèche Claire.
- Rapport d'étape de phase 2 : document de travail envoyé au maître d'ouvrage pour validation (mail ou support CD) avant envoi du rapport provisoire de phase 2 au comité de pilotage.
- Rapport provisoire de phase 2 envoyé sous format papier au comité de pilotage 15 jours avant la date de réunion.
- Planning prévisionnel phase 3
- Etats d'avancement réguliers de phase 3, transmis par mail ou courrier au maître d'ouvrage.
- Rapport d'étape de phase 3 : document de travail envoyé au maître d'ouvrage pour validation (mail ou support CD) avant envoi du rapport provisoire de phase 3 au comité de pilotage.
- Rapport provisoire de phase 3 envoyé sous format papier au comité de pilotage 15 jours avant la date de réunion.
- Rapport final envoyé aux membres de la CLE après vérification par le maître d'ouvrage de l'intégration des remarques du comité de pilotage (mail ou support CD).

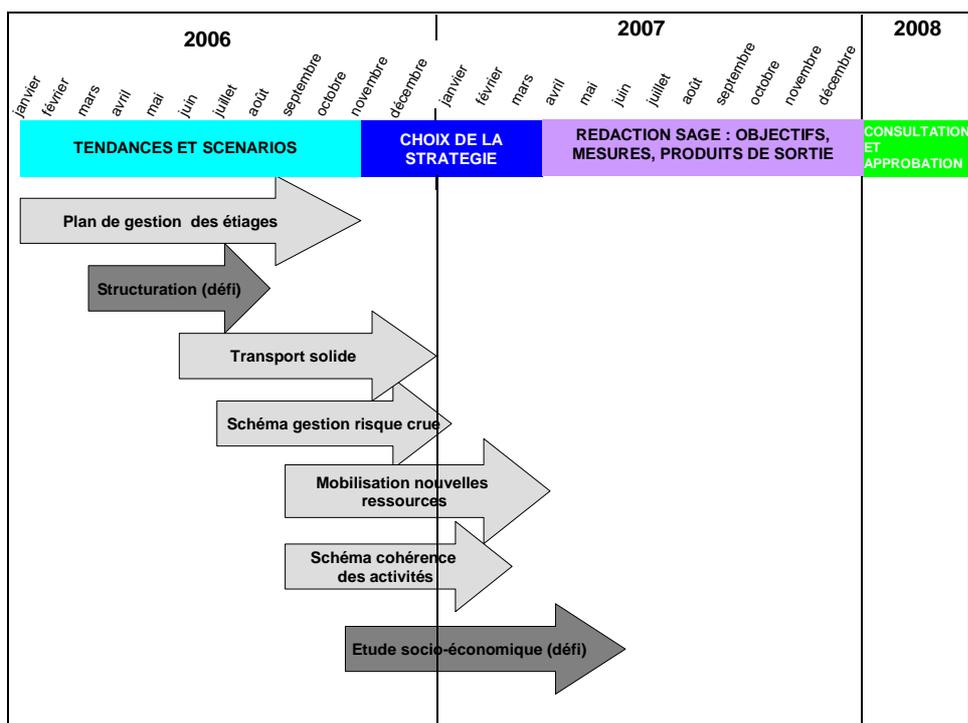
Lu et approuvé,
Le titulaire

(date, signature et cachet)

Carte n°1 : territoire du SAGE du bassin versant de l'Ardèche.

ANNEXE 1 :

Présentation du déroulement des études engagées dans le cadre de l'élaboration du SAGE



ANNEXE 2 : Rappel des principales orientations du SDAGE du bassin RMC

Le SDAGE du bassin RMC identifie quatre enjeux majeurs pour les grands affluents rive droite du Rhône aval dont fait partie le bassin versant de l'Ardèche :

1. **Réduction de l'impact des crues :**
2. **Préservation et restauration des écosystèmes aquatiques :**
3. **Accroissement de la disponibilité de la ressource, amélioration de sa connaissance :**
4. **Suivi de l'évolution de l'impact des usages agricoles et touristiques**

Rivières concernées par les loisirs liées à l'eau

Le SDAGE identifie la rivière Ardèche à l'aval d'Aubenas et le Chassezac à l'aval des Vans comme étant des tronçons où il existe une forte pratique de sport liés à l'eau, ces pratiques entraînant des contacts fréquents avec l'eau (l'activité baignade n'est pas prise en compte).

Sur ces milieux, un objectif de qualité baignade sera éventuellement fixé lors des futures cartes d'objectifs de qualité.

ANNEXE 3 : Synthèse des problématiques et des enjeux issus de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE

Rappel des principaux points de l'état des lieux et du diagnostic concernant cette étude :

Les activités de nature dont celles liées à l'eau sont en forte expansion sur le bassin versant de l'Ardèche :

- *le tourisme, première activité économique du territoire, tend à développer les loisirs (baignade, canoë kayak, canyoning, pêche...);*
- *le bassin versant de l'Ardèche offre une multitude de sites de qualité pour la pratique d'activités sportives.*

L'inventaire de ces activités est en cours pour le département de l'Ardèche dans le cadre de l'élaboration du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI).

Dans l'optique de préserver les milieux aquatiques, la mise en cohérence des activités de loisirs et des pratiques sportives est indispensable.

Cette réflexion qui s'inscrit dans la continuité du travail en cours dans le cadre du contrat de rivière Ardèche et affluents amonts doit être menée avec l'ensemble des acteurs et la CDESI.

Pistes et orientations du diagnostic

- ✓ *Nécessité d'assurer la cohérence et la gestion des activités et la préservation des milieux*
- ✓ *Réaliser un schéma d'organisation et d'accompagnement des activités sportive et de loisirs liées aux cours d'eau*
- ✓ *Garantir la sécurité des usagers et l'équilibre des écosystèmes aquatiques*

Tourisme :

- RIBOT C., 2000, L'aménagement durable des gorges du Chassezac, pour une gestion responsable d'un site naturel exceptionnel, Cahier du CSSM n°14, p. 56 à 60
- SIVU des gorges du Chassezac, Espace aventure des gorges du Haut Chassezac – Unité Touristique de Pleine Nature

Qualité de l'eau :

- Aquascop, 1994, Les phénomènes de proliférations végétales sur l'Ardèche, SIVA, 74 p ; + annexes
- Aquascop, 2004, Etude d'évaluation des phénomènes d'eutrophisation dans l'Ardèche : caractérisation des causes et mesures possibles pour réduire les nuisances, Syndicat Ardèche Claire, 70 p. + annexes
- GAY Environnement, 2003, Cartes de la qualité des cours d'eau du département de l'Ardèche – Synthèse des données acquises de 1994 à 2002, Conseil Général de l'Ardèche
- GREBE, 2000, Bilan de la qualité des eaux du bassin de l'Ardèche, – programme 1999, Conseil Général de l'Ardèche, rapport 71p.+ fiches stations
- IRIS Consultants, 2002, Bilan de la qualité des eaux des affluents aval de l'Ardèche en période d'étiage estivale –année 2002, Conseil Général de l'Ardèche, 28 p. + annexes
- SATESE-DEAE 48, 2004, Suivi de la qualité des eaux superficielles – Synthèse des données 2003, Conseil Général de la Lozère
- SIEE, 1995, Etude de la qualité des eaux du bassin versant de la Ligne – investigations 1995, Conseil Général de l'Ardèche, 28 p. + annexes
- SIEE, 1995, Etude de la qualité des eaux du bassin versant de la Beauce – investigations 1995, Conseil Général de l'Ardèche, 24 p. + annexes
- SIEE, 1995, Etude de la qualité des eaux du Chassezac, du barrage de Malarce à la confluence avec l'Ardèche – investigations 1995, Conseil Général de l'Ardèche, 23 p. + annexes

Qualité Piscicole et espaces naturels remarquables

- Arrêté préfectoral n°901125 du 17/12/90 portant protection des biotopes sur le Massif de la Dent de Rez
- Arrêté ministériel du 23/12/03 portant désignation du site Natura 2000 de la basse Ardèche Urgonienne

- ACER CAMPESTRE, 2001, Document d'objectif du site Natura 2000 B4 « Bois de Païolive et basse vallée du Chassezac » FR8201656, SIDET les Vans,
- BIOTOPE, 2001, Document d'objectif du site Natura 2000 B9 « Landes et forêts du bois des Bartres » FR8201661 Tome 1 Bilan des usages, 104 p.
- COIC B., FRAPPA F., LAZA L., 2001, Tourbières en Rhône Alpes – Un patrimoine commun à gérer, Conservatoire Rhône Alpes et Espaces Naturels Sensibles, 48 p.
- CREN, 2000, Document d'Objectif du site Natura 2000 n°FR 820 1660 B8 - « pelouses, landes, tourbières et forêts du plateau de Montselgues et des vallées de la Borne et de la Thines»
- FRAPNA Ardèche, en cours, Etude naturaliste du site ENS « Bois de Païolive et bas Chassezac », Conseil Général de l'Ardèche
- FRAPNA Ardèche, 1992, La faune de la vallée de l'Ardèche et de ses affluents, 131 p.
- GENOUD D., S. PLENET, 2000, Diagnostic écologique et projet de réhabilitation de la lône de l'Ile et du ruisseau des Fontaines – bassin versant de l'Ardèche, secteur bas-Chassezac, Fédération de Pêche de l'Ardèche, 54 p. + annexes
- KORN A., Inventaire des zones humides du département de l'Ardèche (en cours d'achèvement), Fédération de Pêche de l'Ardèche
- MOSAÏQUE ENVIRONNEMENT, 2001, Etude des milieux naturels des bassins versant de la Beauce et de la Drobie, 4 tomes, Syndicat Beauce Drobie
- MOSAÏQUE ENVIRONNEMENT, 2003, Document d'objectif du site Natura 2000 B26 « Rivières de la Beauce, de la Drobie et du vallon du Roubreau » FR8201670, Syndicat Beauce Drobie, 262 p.
- SCHULLER F., 2004, Document d'objectif du site Natura 2000 pSIC n° FR9101398 - Site « Forêt de Valbonne » (version provisoire), Office Nationale des Forêts
- SIGARN, 1998, Document d'objectif du site Natura 2000 B1 des Gorges de l'Ardèche et plateaux alentours (basse Ardèche Urgonienne) FR8200114, Document de synthèse, 52 p.
- SIEE, 2000, Aide à la décision pour l'équipement des obstacles à la migration des poissons dans les cours d'eau de Rhône Alpes – Département de l'Ardèche (rivières Ardèche, Volane, Bourges, Bézorgues, Fontaulière)